

**AVIS PUBLIC**  
**Entrée en vigueur**

---

**Adoption du Règlement 222 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle afin d'ajouter certaines mesures particulières dans le contexte de la pandémie**

---

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice des services administratifs et financiers et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de Comté de Roussillon, que lors de la séance régulière du 25 août 2021 qui a eu lieu en salle du Conseil au 260 rue Saint-Pierre à Saint-Constant, le Conseil de la MRC de Roussillon a adopté le Règlement suivant:

- **Règlement 222 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle afin d'ajouter certaines mesures particulières dans le contexte de la pandémie**

Ce Règlement peut être consulté au bureau administratif de la MRC au 260, rue Saint-Pierre, bureau 200 à Saint-Constant.

Donné à Saint-Constant, ce 2<sup>e</sup> jour de septembre 2021.



Colette Tessier  
Directrice, services administratifs et financiers  
Secrétaire-trésorière adjointe